

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SEANCE DU 4 novembre 2024

Date de convocation : 24 octobre 2024
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 12
En absence : 2
En votant : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT, Guibert MONGIS.

Excusés : Benjamin HERVÉ, Céline VANNIER.

Nathalie ROUQUET a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : NETTOYAGE DU TOIT DE LA MAIRIE

Madame le Maire présente le devis de la société Didier VIDAL, relatif à l'entretien du toit de la mairie. Elle précise que ce devis a été demandé à la suite des fortes pluies des dernières semaines. En effet, la pluie s'est infiltrée dans les murs à l'étage et a inondé plusieurs pièces (Archives, salle informatique, accueil).

Les fientes de pigeons seraient en partie responsable de ces infiltrations. C'est pourquoi le nettoyage du toit devra être réalisé régulièrement.

Le devis s'élève à 1020.00euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

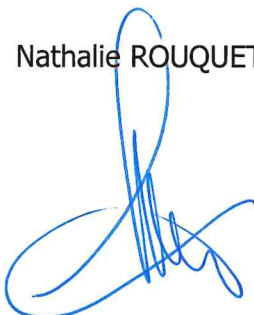
- **ACCEPTE** le devis de la société Didier VIDAL
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit devis et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 4 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Nathalie ROUQUET



Le Maire,

Émilie FREYCHE

